

Le 8 octobre 2018



Caisse des Français de l'Étranger  
La Sécurité sociale des expatriés

Réf : 30 /2018

Le directeur de la CFE

à

Mesdames et Messieurs les Sénateurs  
et Députés représentant les Français  
établis hors de France

Madame, Monsieur,

Par courrier en date du 20 mai 2017, je vous informais de la création de la nouvelle offre de santé **JeunExpat santé** au tarif de 49€ par mois pour les jeunes souscrivant à titre individuel. Ce produit, qui peut par ailleurs être souscrit avec une option rapatriement à 9€ par mois, est accessible sans carence ni rétroactivité.

Plus d'un an après le lancement de ce produit, le nombre de jeunes expatriés ayant choisi de faire confiance à la CFE a cru de plus de 25% et l'équilibre économique relatif de cette tranche de population s'est sensiblement amélioré.

Aussi j'ai le plaisir de vous annoncer que la CFE a décidé de faire un geste exceptionnel en direction des jeunes en abaissant le tarif du produit **JeunExpat Santé à 30€ par mois**, pour les clients actuels comme pour les futurs clients. Ce nouveau tarif est applicable dès le 1<sup>er</sup> octobre 2018.

Dans la même logique, le tarif des jeunes de moins de 30 ans adhérent à titre individuel au produit **FrancExpat Santé** est ramené de 33€ à 20€ par mois.

Le site internet de la CFE [www.cfe.fr](http://www.cfe.fr) et les sites dédiés aux produits précités [www.jeunexpat-sante.com](http://www.jeunexpat-sante.com) et [www.francexpat-sante.com](http://www.francexpat-sante.com) affichent ces baisses de tarifs qu'il me semble important de porter à votre connaissance afin d'en assurer la meilleure diffusion auprès de nos jeunes compatriotes expatriés.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Laurent GALLET